

COMITE D'ENTENTE DES GRANDS INVALIDES DE GUERRE

SECRETARIAT: U.A.G. 20 rue d'Aguesseau 75008 PARIS
Tel : 01-44-51-60-40 / E-mail : UAG2@wanadoo.fr

FEDERATION DES AMPUTES DE GUERRE DE FRANCE
74, BOULEVARD HAUSSMANN - 75008 PARIS

UNION DES AVEUGLES DE GUERRE
20, RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS

UNION DES BLESSES DE LA FACE ET DE LA TETE "GUEULES CASSEES "
20, RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS

FEDERATION NATIONALE DES BLESSES MULTIPLES ET IMPOTENTS DE GUERRE
10, RUE LANCRY - 75010 PARIS

ASSOCIATION DES MUTILES DES YEUX DE GUERRE
29, RUE GUILLAUME TELL - 75017 PARIS

FEDERATION NATIONALE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE
13, AVENUE DE LA MOTTE PICQUET - 75007 PARIS

LA VOIX DES BLESSES MEDULLAIRES TITULAIRES DE L'ARTICLE L115
RESIDENCE « LE FONTAINEBLEAU »
11 RUE PAUL GUIGOU - 06400 CANNES.

Communiqué des Présidents des associations du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre

Les sept associations qui constituent le « Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre » sont quotidiennement confrontées aux difficultés matérielles et morales que rencontrent de nombreux de leurs membres. Leurs Présidents ont décidé, à l'unanimité, de s'ouvrir de ces difficultés au Président de la République à qui ils ont adressé une étude au titre délibérément fort: **« Blessés pour la France, Blessés par la France. Au service de la France, Grandeur et Misère de nos Blessés : 30 propositions »**

Réalisée dans un esprit constructif, cette étude recense les principaux obstacles auxquels se heurtent, pour faire valoir leurs droits, leurs camarades anciens blessés pensionnés, confrontés avec l'âge à des aggravations de leurs infirmités, ou futurs pensionnés, blessés récents, physiquement et moralement vulnérables. Cette étude suggère également trente propositions. Certaines relèvent de décisions du ministère de la Défense, d'autres de celui de la Justice, d'autres encore du ministère de la Santé. Elles nécessiteront parfois des arbitrages. C'est pourquoi une copie de cette étude a été adressée aux autorités ministérielles, militaires, et judiciaires concernées, mais aussi aux Présidents des Commissions de la Défense des deux chambres du Parlement, ainsi qu'aux structures du monde associatif concernées par le thème du Droit à Réparation. L'étude est complétée d'un épais volume d'annexes.

Dès réception de ces documents, le ministère de la Défense a créé un groupe de travail sous l'autorité du Secrétaire Général pour l'Administration. Ce groupe de travail progresse activement dans l'étude des propositions et certaines décisions positives sont d'ores et déjà acquises.

Quatre mois après sa diffusion aux autorités responsables, le moment est venu de rendre publique l'intégralité du dossier qui est désormais librement consultable sous forme numérique à l'adresse suivante : <http://www.pensionsmilitaires.org>

Les Présidents signataires forment le vœu que cette étude contribue utilement à la juste et légitime reconnaissance de la Nation envers ses soldats blessés au service de sa Défense.

* *
*